

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 09 OCTOBRE 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le neuf du mois d'octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville, Maire, Messieurs Dominique Barbé, Joël Biaut, Olivier Charron, Didier Dessages adjoints, Mesdames Caroline Combe, Chantal Esteyries, Sylvie Soubaigné, Monsieur Fabrice Lantoine

Absents excusés: Madame Sandrine Lapeyre, monsieur Francis Monteiro.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Soubaigné

I. Intervention des copropriétaires du lotissement L'Orée des vignes :

L'ensemble des parcelles sera définitivement attribué au 19.10.2018. Le gros œuvre des maisons en construction est terminé.

De ce fait, la mairie s'engage, comme cela était prévu, dans une démarche de reprise de l'entretien des voiries. Il est demandé à chaque propriétaire de poursuivre l'entretien de son devant de porte.

L'engagement et la publication des pièces seront rapides mais l'acte notarié peut prendre environ trois mois. Par la suite, l'association des Co-lotis sera dissoute.

II. Communication du rapport d'activité 2017 de la CDC (Communauté de communes) et de son CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) :

Présentation aux élus qui pourront prendre connaissance du document.

Remarques : Tout ce qui touche à l'aide à la personne, présente un résultat déficitaire, notamment le portage des repas.

Le budget Enfance et Jeunesse est le budget le plus important.

III. Numérotation:

L'entreprise ALEC a fait parvenir deux devis pour les numéros des maisons et les plaques de rues : l'un d'un montant de 11 082,48 euros TTC en utilisant de l'acier émaillé, un second d'un montant de 6 848,40 euros TTC en utilisant un composite d'aluminium.

Un devis de l'entreprise SERI est attendu.

En cas d'appel à une entreprise pour la pose, il faut multiplier le devis par deux.

Un devis de 300 euros avait été précédemment validé pour organiser deux réunions publiques à la salle culturelle :

- Première réunion le vendredi 23 novembre 2018 à 18H30

- Deuxième réunion le vendredi 30 novembre 2018 à 18H30

Auparavant une réunion préparatoire aura lieu le mercredi 07.11.2018 à 18H30 à la Mairie avec le Conseil Municipal, les membres de la commission numérotation extérieurs au Conseil Municipal, Mr R. Puech et Mme M. Yahia, de La poste.

IV. Devis :

1. L'entreprise GIRALT a fait parvenir un devis concernant l'entretien du terrain derrière le cimetière (roncier + arbres). Ce devis est estimatif compte-tenu du terrain pentu et des difficultés qui pourraient être rencontrées. Le devis de 1 591,20 euros TTC est validé.

2. L'entreprise BERTACCA a fait parvenir un devis concernant la pose d'un cadre de porte coupe-feu pour le logement d'un de nos locataires, pour la somme de 2 334,94 euros TTC.

Ce montant ayant été jugé excessif, une seconde estimation sera demandée, par Mr Charron, à Mr Christophe SAINT-MARC, qui vient de se mettre à son compte.

V. Délibérations:

1. La loi Notre rend obligatoire le transfert des compétences « eau et assainissement » à la CDC à compter du 01/01/2020. Toutefois eu égard à l'importance de la réorganisation à effectuer, le Conseil Communautaire réuni le 17.09.2018 s'est prononcé pour un report de ce transfert au 01.01.2026.

Il est demandé à l'ensemble des communes de valider cette décision. La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Dissolution du SPANC (Service public de l'assainissement non collectif) : le report du transfert de la compétence demeure sans effet sur la dissolution du SPANC, déjà du ressort de la CDC ; par décision du 12/09/2018, le syndicat a approuvé la dissolution du SPANC de la région de Saint-Macaire au 31.12.2018.

3. Demande d'admission en non-valeur de la somme de 2, 87 € au budget RTS approuvée à l'unanimité.

VI. Stade :

*Le 15.09.2018, Mme le Maire, Mme Soubagné et Mr Charron se sont rendus au stade pour faire le tour des tribunes qui sont condamnées mais qui malgré tout, présentent une dangerosité incontestable ; les spectateurs se mettent tout le long les jours de match, seul endroit où il y a de l'ombre ! D'autre part les poutres de soutien extérieures à l'arrière des tribunes, sont attaquées par des termites. Il y a également de l'amiante. Le Conseil Municipal envisage donc de faire démolir cette tribune. Mme le Maire a demandé un devis à Atlas Démolition 33 à Villenave d'Ornon.

*Au cours de cette visite, l'alarme incendie a été testée. Un contrôle des extincteurs doit être prévu.

*Un agent de la commune a passé 4 heures à remettre en état de propreté, l'ensemble des vestiaires. Il est déplorable de constater que quelques jours plus tard, l'hygiène des locaux n'a pas été suivie !!! Le Président de l'association doit être contacté.

*Mr Desages s'est rendu au stade avec Mr Blasquez, le patron de TCB et Mr Cosson. Les réparations seront assumées à 50% par les artisans et 50% par la commune.

Mr Fior assureur de la commune (groupe AXA) propose de nous aider à monter des dossiers afin de nous retourner contre les assurances des artisans (TCB et Mr Cosson). Il conviendra d'aller aux archives de l'ancienne CDC à St Macaire afin de rechercher les documents relatifs à cette construction.

*Le 25.10.2018, la commission de sécurité se rendra à la salle omnisports (identifiée comme salle ouverte au public).

VII. Dignes(GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Une visite a été faite sur site le 18.09.2018, suivie d'une réunion le 27.09.2018.

La CDC compte cinq systèmes d'endiguement (compétence communautaire pour la Garonne et compétence des syndicats pour les digues) qui ne sont pas considérés comme ayant un intérêt général significatif. Une étude de danger va donc être programmée afin de reconnaître l'importance de ces digues et de leur protection et d'aboutir à leur classement par décision préfectorale. A défaut, elles seront laissées à l'abandon.

Un questionnaire sera envoyé à chaque mairie concernée (St Macaire, St Maixant et Verdélais) pour faire un diagnostic.

VIII. Demande de subvention du CVLV :

Dans le cadre du renouvellement de son agrément Espace Vie Sociale, il a été demandé au CVLV, de solliciter le soutien des communes. Une participation financière de 5 000 € est donc demandée aux huit communes de l'ancienne CDC des coteaux macariens concernées pour l'année 2019 ; cette somme a été calculée en fonction du nombre d'habitants, soit 750 € pour Verdélais ; la commune décide de s'engager à condition que les autres communes valident également le principe de cette aide financière. D'autre part une précision sur l'utilisation de cette somme est demandée.

Pour les années à venir, ce soutien devrait être apporté par la CDC mais aucun engagement n'est encore assuré.

IX. DPU :

*Vente d'une maison à usage d'habitation par Mr et Mme NOEL, 11 lieu-dit La Nauze à Verdélais, à Mr Thierry René Jean FRANCK demeurant à Libourne.

La mairie ne préempte pas.

*Vente aux enchères par la SCI AUDREY d'un terrain sis Le Bourg.

La mairie ne préempte pas.

*Vente d'une maison à usage d'habitation par Mr et Mme BLANCH.

La mairie ne préempte pas.

X. COMPTES-RENDUS DE REUNIONS :

1 19.09.2018, commission urbanisme : point sur le projet PADD (Projet d'aménagement et de développement durable); présence de la chambre d'agriculture et du cabinet d'étude CITADIA.

Plusieurs points évoqués vont nécessiter une réflexion plus approfondie de la CDC :

*question des parcelles AOC avec une proposition du principe de protection .Est-ce qu'on les intègre dans la zone agricole (zone A)?

* surfaces en friche : faut-il les intégrer dans la zone A? doit-on les considérer comme des zones naturelles banales ou comme des réserves foncières agricoles possibles ?

*Problème des zones irriguées : faut-il les classer en zone A ?

*Problème des zones inondables : faut-il les conserver en zone A ?

Plusieurs réunions sont à envisager.

2. 21.09.2018, rencontre avec notre assureur Mr Fior ; l'ALSH de Bertric a été inclus dans le patrimoine assuré de la commune.

Le contrat d'assurance global a été révisé à la baisse ; d'une cotisation annuelle de 21 000 euros, il est ramené à 16 000 euros, avec les mêmes prestations.

3. 02.10.2018, rencontre avec le personnel, les élus et les enseignants. La Direction de l'école souhaite être informée régulièrement du suivi du budget. Au 09.10.2018, le solde est négatif.

Un regard sur les bons de commandes est demandé par les élus.

4. Comité de lecture : rédaction d'une charte du bénévole proposée par la CDC.

Les bénévoles de la bibliothèque sont inquiètes par rapport à la mise en place de l'informatique.

Lors de réunion de la commission culture du 22.10.2018, il a été question de la médiathèque sur Langon qui devrait avoir une superficie de 1600m²(actuellement 1100m²).

5. 02.10.2018, commission action sociale : proposition de la constitution d'une équipe de remplacement des aides à domicile.

Projet d'adhérer au CLIC (Centre local d'information et de coordination), ce qui n'a pas été fait par la CDC jusqu'à présent.

6. Prévention de la perte d'autonomie (dossier suivi par Mme Esteyries) : présence d'un bus(portes ouvertes sur la prévention de la perte d'autonomie), subventionné par les caisses de retraites, à compter du 02.11.2018 sur les allées pendant cinq vendredis pour les personnes âgées de 60 ans et plus ; tout est gratuit. Différents ateliers (nutrition, diététique, détente/activité, budget, découverte de toutes les aides possibles,...) auront lieu à la salle culturelle. Des flyers vont être distribués dans les boîtes à lettres des habitants concernés.

XI. QUESTIONS DIVERSES :

1 Repas des Aînés : fixé au dimanche 20 janvier 2019 ; comme l'an passé, le traiteur ROUSSEAU a été retenu. La salle culturelle est donc réservée du vendredi 18.01.2019 au lundi 21.01.2019. Mme Soubaigné va contacter le traiteur. Mr Biaut doit s'occuper de l'animation et se rapprocher de Mr Vincendo.

2 Mme Caubit a été contactée suite à l'état dégradé de plusieurs tables à la salle culturelle ; cette dernière doit faire intervenir un SAV pour toutes les tables et les pieds. Nous avons une garantie de huit ans.

3 FESTI-VERDELAIS : bien qu'il y ait eu peu de fréquentation, la fête locale s'est bien passée et les petits verdelaisiens ont apprécié le retour des forains.

FESTI-VERDELAIS organisera le 09.12.2018, le marché de Noël en même temps que le Téléthon. Mr Biaut a réservé deux tentes pour cette journée(celle de la mairie et celle de Saint Laurent du Bois). Mr Desages a reçu une demande officielle du Téléthon, pour l'épreuve du « kilomètre vertical du calvaire ».

4 Etat du Luc : nous déplorons le non-respect de l'état de ce lieu et les dégradations constatées. Il est envisagé de retirer le toboggan se trouvant dans le pré, ce dernier pouvant être dangereux.

5 Faucardage : problème au niveau de la route de l'Ange ; la société de faucardage doit repasser.

6 Lecture des caméras : une lecture de la caméra au niveau du collecteur de tri du cimetière doit être réalisée.

7 Plaque de la Mairie : une administrée a signalé en se rendant un samedi matin à la Mairie, que la plaque n'indiquait pas les bons jours d'ouverture.

8 Quartier Liloy : bien que la Mairie ait fortement participé à une campagne de stérilisation des chats, nous déplorons à nouveau « une invasion dans ce quartier »!

XII. CALENDRIER :

*16.10.2018 à 18H30 : Réunion publique sur le PLUI à la salle des fêtes de Pian.

*25.10.2018 : Commission de Sécurité

*06.11.2018 : Conseil d'école.

*07.11.2018 : Réunion préparatoire aux réunions publiques, sur la numérotation.

*11 novembre 2018 : cérémonie de commémoration du centenaire de l'armistice

*13.11.2018 : Conseil municipal.

*23.11.2018 : Réunion publique sur la numérotation.

*30.11.2018 : Réunion publique sur la numérotation.

Levée de la séance à 23heures 30.